



ANNEXE 2

CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE DES DONNÉES PERSONNELLES

Entre :

FLATCHR INTERNATIONAL société par actions simplifiée au capital de 46 821,50 euros inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 803 289 560 et dont le siège social est établi au 18 bis rue de chartres 92200 Neuilly-Sur-Seine qui édite et gère la Plateforme Flatchr.

dénommée «FLATCHR »,

Et :

[...], [forme de la société] , immatriculée sous le numéro [...] RCS [...], dont le siège social est situé [...] représentée par [...], en sa qualité de [...], dûment habilité aux fins des présentes,

dénommé le « CLIENT »,

I. Dans le cadre de la fourniture du service de gestion des offres d'emploi (le « Traitement ») le Client donne instruction à FLATCHR de traiter en son nom et pour son compte des données à caractère personnel au sens du droit applicable (les « Données à Caractère Personnel » ou « DCP »).

Le Client agit en qualité de responsable du Traitement de DCP ainsi réalisé. FLATCHR, quant à elle, agit en qualité de sous-traitant. La présente ne vaut pas renonciation pour FLATCHR à se prévaloir du statut de responsable de traitement pour ses autres activités impliquant notamment l'utilisation de l'Application.

II. Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance. Le Traitement répond aux caractéristiques suivantes :

i. Service visé : gestion des offres d'emploi du client auprès des candidats.

ii. Finalité(s) visée(s) : référencement et publication des offres d'emploi, hébergement du site carrière du client, statistiques sur les offres d'emploi, optimisation des campagnes de recrutement.

iii. Nature des opérations réalisées par FLATCHR sur les DCP : collecte, enregistrement, conservation, consultation, utilisation, hébergement, sécurité en vue de la réalisation des finalités visées par le Traitement pour le compte du Client.

iv. Types de personnes physiques visés : candidats aux postes à pourvoir.

v. Types de DCP visés : (i) données relatives à l'identification de la personne : nom, prénom, date de naissance, civilité, adresse mail professionnelle et personnelle, numéro d'identifiant (ii) données relatives à la vie professionnelle : cv, scolarité (iii) données de connexion : adresse IP, logs, durée d'activité sur le site de recrutement.

vi. Durée du Traitement / durée de conservation des DCP : pendant la durée du Contrat/[A COMPLÉTER par le responsable de traitement. La CNIL précise qu'en cas de non recrutement d'un candidat, le recruteur devra informer le candidat qu'il souhaite conserver son dossier afin de lui laisser la possibilité d'en demander la destruction. A défaut de demande de destruction par un candidat la CNIL recommande de détruire les données dans un délai de 2 ans maximum à compter du dernier contact avec le candidat]

III. Obligations du Client. Le Client s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en sa qualité de responsable de traitement au titre du RGPD et, en particulier à : (i) fournir toutes les informations requises et nécessaires aux personnes concernées sur le Traitement, (ii) procéder, le cas échéant, aux formalités requises et nécessaires devant l'autorité de contrôle.

Le Client devra tenir FLATCHR indemne de toute condamnation/conséquence financière au(x)quelle(s) celle-ci pourrait être exposée en cas de revendication ou actions à un manquement par le Client qui ne résulterait pas d'un manquement de FLATCHR à ses obligations de sous-traitant.

IV. Obligations de FLATCHR. FLATCHR devra agir en stricte conformité avec les termes du Contrat ainsi que l'ensemble des dispositions du droit européen et français applicables en matière de protection de DCP, en particulier celles du Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles (ci-après le « RGPD ») et des textes nationaux adoptés en lien avec ce dernier à titre subsidiaire.

FLATCHR devra agir exclusivement sur les instructions documentées de son Client, y compris notamment en ce qui concerne les transferts de DCP vers un pays situé en dehors de l'Union européenne (sous réserve de la mise en œuvre de ses obligations légales dont FLATCHR devra alors préalablement informer le Client par écrit, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public).

Plus particulièrement, FLATCHR devra respecter les obligations énumérées ci-après et les faire respecter par son personnel ainsi que par ses partenaires (sous-traitants) dûment autorisés.

En outre, FLATCHR s'engage à prendre à sa charge, sous sa responsabilité et à ses frais, l'ensemble des obligations qui s'imposent à tout sous-traitant et en particulier à :

(i) compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité des DCP adapté au risque, y compris entre autres, selon les besoins au moyen de : (i) la mise en place d'identifiants et de mots de passe (two factors identification) renouvelé pour accéder aux données et au support de données, (ii) de procédés et chiffrement et d'anonymisation des données, (iii) procédés de contrôle des flux, (iv) d'opérations de cloisonnement, traçabilité et de sauvegarde des données, (v) de lutte contre les codes malveillants et enfin (vi) de protection des canaux informatiques (réseaux) ;

- (ii) garantir la confidentialité des DCP traitées dans le cadre du Service et veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les DCP en vertu du Contrat s'engagent elles-mêmes à en respecter la confidentialité et/ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- (iii) répondre au nom et pour le compte du Client et dans les délais prévus par le RGPD aux demandes des personnes concernées pour l'exercice de leurs droits, s'agissant des données faisant l'objet de la sous-traitance prévue au Contrat : il est entendu entre FLATCHR et le Client que dans l'hypothèse où FLATCHR recevrait une demande de suppression des données d'un candidat sur l'Application, FLATCHR transférerait ladite demande au Client. Si le Client accepte cette demande, FLATCHR procédera à la suppression de ses DCP au nom et pour le compte du Client. Si le Client refuse de faire droit à cette demande, FLATCHR en informera le candidat et le redirigera vers le Client ;
- (iv) aider plus globalement le Client à garantir le respect des obligations prévues par le droit applicable pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des DCP, pour la consultation préalable de l'autorité de contrôle, la notification à l'autorité de contrôle et, le cas échéant, la communication à la personne concernée, d'une violation de données à caractère personnel, ainsi qu'en matière de sécurité du Traitement, compte tenu de la nature du Traitement et des informations à la disposition de FLATCHR ;
- (v) mettre à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par le droit applicable et permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits ;
- (vi) à compter de la fin du Contrat, procéder, selon le choix du Client, à la restitution et/ou à la destruction de tous fichiers, manuels ou informatisés, stockant les DCP et en la possession de FLATCHR, à l'exception de toute conservation qui serait exigée par le droit applicable.

Dans le cadre des points visés ci-dessus, le Client s'engage à formuler ses demandes dans des délais suffisants pour permettre à FLATCHR d'y répondre sans désorganiser son activité, ni avoir à travailler dans l'urgence.

Par ailleurs, FLATCHR s'engage à tenir et à prendre à sa charge, sous sa responsabilité et à ses frais, conformément à l'article 30.2 du RGPD, un registre des activités de traitements effectuées en sa qualité de sous-traitant. Dans ce cadre, FLATCHR devra renseigner les coordonnées de la personne en charge des sujets relatifs à la protection des données personnelles ou, le cas échéant, du Délégué à la protection de données personnelles (DPO) du Client. Ces coordonnées sont les suivantes :

- Nom, prénom : [A COMPLÉTER]
- Adresse électronique : [A COMPLÉTER]
- Adresse postale : [A COMPLÉTER]

V. Violation des données. Si FLATCHR considère qu'une instruction du Client constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition de droit de l'Union européenne ou du droit des Etats membres relative à la protection des données personnelles, elle devra immédiatement en informer le Client.

En tout état de cause, FLATCHR notifiera au Client toute violation des DCP dont elle aura eu connaissance et qui relève de l'article 33.1 du RGPD, dans les meilleurs délais à compter de leur constatation et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance et, à

défaut, à l'informer des motifs du retard et fournira au Client, à sa demande et lorsque cela est requis par le RGPD, les informations nécessaires pour lui permettre d'informer l'autorité de contrôle ou les Candidats.

VI. Sous-traitance à un tiers. FLATCHR a la possibilité de faire appel à un autre sous-traitant pour mener les activités de traitements. Dans ce cas, il en informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants.

FLATCHR est ainsi autorisée par le Client à faire appel aux prestataires d'hébergements suivants : (i) Algolia Inc, (ii) Getstream, (iii) Amazon, (iv) Clever Cloud, (v) Google Analytics.

FLATCHR devra répercuter toutes les obligations prévues aux présentes dans son contrat avec chacun de ses partenaires sous-traitants autorisés ayant accès aux DCP et vocation à les traiter et ces partenaires sous-traitants seront tenus de les respecter. Ceci s'appliquera, en particulier, aux garanties suffisantes à présenter quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que le Traitement réponde aux exigences du RGPD.

Sans préjudice des autres termes du Contrat, lorsqu'un partenaire sous-traitant de FLATCHR ne remplit pas ses obligations en matière de protection des DCP, FLATCHR, en sa qualité de sous-traitant initial, demeurera pleinement responsable, notamment envers le Client, des dommages pouvant en résulter.

VII. Audit. Le Client est autorisé, par lui-même ou par l'entremise d'un tiers qu'il désignerait, à réaliser à ses propres frais des audits au sein des locaux de FLATCHR afin de vérifier que FLATCHR traite les DCP conformément aux présentes. Ces audits ne seront autorisés qu'une seule fois par période de douze (12) mois, excepté en cas de demande émanant d'une autorité régulatrice compétente. Le Client s'engage à adresser à FLATCHR une notification appropriée annonçant cet audit en respectant un délai de prévenance de 30 (trente) jours ouvrés, excepté en cas de demande émanant d'une autorité régulatrice compétente. FLATCHR coopèrera de bonne foi avec le Client et l'autorité de contrôle durant cet audit. Si pour les besoins de l'audit, FLATCHR devait mobiliser des moyens humains au-delà de deux (2) jours ouvrés par an, ces ressources seraient facturées au Client.

En cas de manquement aux obligations imposées par le RGPD, dûment établi et imputable à FLATCHR, le Client pourra mettre fin de plein droit et sans indemnité, au Contrat et demander que toutes les DCP lui soient renvoyées avec destruction de toutes copies potentielles, avec attestation de cette destruction.
